

Compte-rendu de la consultation publique sur la mobilité rue de Void à Ciplet
Mardi 4 juillet 2023

Présences

Pour le GT mobilité de la CLDR :

Olivier BAECKE, Frédéric CORNET, Thierry GODFROID, Marie -Agnès MARS, Gilbert Pineur (excusé).

Pour les riverains :

Giovanni FELICIONI, Albert LACROIX, Malika LEBRUN, Elisabeth THIRION, Jean-Claude VANESSE, Constant WILLEMS.

Pour la Commune :

- Pol GUILLAUME, Bourgmestre, en charge de la mobilité.
- Bruno LOUIS Echevin en charge du Développement rural, Président de la CLDR.
- Nadine HEINE Présidente du CPAS.

Pour la Fondation rurale de Wallonie

- Aurélie VANDEBERG, agent de développement

Introduction

Après un tour de table et localisation des différents participants sur la carte (gommettes en rouge), le Bourgmestre introduit la séance en présentant les objectifs :

- entendre les problèmes de mobilité de la rue de Void ;
- récolter les points d'attention et y donner suite ;
- objectiver les problèmes évoqués et vérifier qu'ils soient rencontrés par une communauté de personnes.



Thierry Godfroid, membre de la CLDR et du groupe de travail mobilité, souligne que le sujet a été abordé à nombreuses reprises en réunion du GT. L'axe de la rue de Void est repris comme axe structurant du futur réseau cyclable de la commune. De plus, le projet de rénovation de la salle de village va générer une augmentation de trafic à certains moments.

Marie-Agnès, membre de la CLDR et du groupe de travail mobilité, regrette que les parents de la crèche n'aient pas été rencontré/ convié à la réunion. Le Bourgmestre précise que la conseillère en mobilité et lui-même ont rencontré le personnel de la crèche (Directrice et 2 collègues) pour récolter leur ressenti par rapport à la mobilité dans la rue. Rappel qu'il s'agit d'une crèche privée.

Retour des constats

Enjeux généraux :

- Portion de rue très étroite entre la rue des écoles et le terrain de basket, zone fortement sollicitée par les parents devant accéder à la crèche et décharger et recharger les enfants/ maxi-cosi.
(Extrait du relevé analysé lors du dossier introduit par Madame Thise lors du Budget participatif - *En venant de l'église : de l'entrée de la place jusqu'à la crèche, la largeur de la voirie est de 5.32 mètres, en face de la crèche et jusqu'au carrefour avec la rue des écoles, la largeur passe à 4.35 mètres, soit un goulot d'étranglement pour la circulation*).
- Tenir compte des contraintes pour déposer son enfant à la crèche et la nécessité de pouvoir se garer très proche : poids du maxi-cosi et parfois l'attente de l'enfant plus grand dans la voiture (ce cas doit être vérifié).
- Vitesse des voitures élevée sur tout le tronçon avec deux virages dangereux qui se succèdent là où la voirie est également très étroite avec comme conséquence une impossibilité de se croiser et risque d'accident.
- Pas de cohabitation possible avec la mobilité douce :
 - Trottoirs occupés par du stationnement à certains endroits vu la voirie trop étroite.
 - Croisement difficile et revêtement pas adéquat (en pavé au niveau du filet d'eau) pour le vélo.

Points d'attention plus ciblés :

- Bombement de la voirie et trottoir endommagé devant le n°1 et n°3.
- Espace le long du talus, en face du terrain de basket : place de stationnement prise par certains travailleurs de la crèche, empêche un stationnement plus court des parents pour le déchargement/ chargement de leur enfant.
- Prendre en compte l'activité futur de salle (extension, mise en valeur avec risque d'occupation / location plus régulière)
- A hauteur du n°10, stationnement sur le trottoir obligatoire car la rue est trop étroite.
- Heures de pointe au niveau de la crèche relatée par les riverains s'entendent de 6h30-8h30 et 16h-18h45.
- Visibilité mauvaise pour sortir du parking de l'Eglise.
- Tenir compte des manœuvres des corbillards à hauteur de l'Eglise.
- Prise du tournant à grand vitesse à l'entrée rue de Void côté Eglise.
- Passage de charroi lourd (il faut limiter le tonnage).

Retour de la rencontre avec la crèche (non détaillé en réunion, mais relaté oralement et repris dans le compte-rendu pour compiler l'ensemble des remarques).

- *La voirie n'est pas adaptée à la fréquentation de la crèche, elle est bombée avec des grosses bordures*
- *Les parents des petits se garent à cheval sur le trottoir*

- *Les parents des grands vont se garer sur le terrain de basket*
- *Le personnel se gare principalement sur le terrain de basket mais aussi sur les places le long de la haie (environ 10 voitures)*
- *Les heures de pointe s'étendent de 7h30 à 8h30 et de 16h30-17h à 17h30-18h. Donc le problème de mobilité est assez concentré dans le temps.*
- *La crèche est fermée 2 semaines à Noël, 1 semaine en juillet et 1 semaine en aout*
- *Durant les vacances scolaires, il n'y a pas possibilité de se garer sur le terrain de basket*
- *Rue trop étroite pour se croiser*

Solutions envisagées et analyse

Propositions	Avantages	Inconvénients
Proposition formulée par le Bourgmestre : Aménagement d'une zone définie (rue des écoles jusqu'au plateau à hauteur du terrain de basket) d'une zone partagée (20 km/h), recréer une voirie plate, plain-pied où on enlève les bordures. Comme cela a été crée rue du village à Fumal.	Le type de revêtement et le visuel au niveau de l'aménagement peut contribuer à diminuer la vitesse.	Cela va-t-il vraiment améliorer la situation de l'engorgement au niveau de la crèche ? Cela n'empêchera pas de se garer le long du mur comme cela se fait actuellement.
Proposition du PCM de mettre l'ensemble de la rue à sens unique	Laisser plus de place aux véhicules et éviter les croisements dangereux dans les deux tournants. Viser une mixité des modes avec plus de place pour le vélo et le piéton ➔ Libérer les trottoirs et prévoir du stationnement en chicane pour réduire la vitesse et formaliser le stationnement ; ➔ Stationnement d'un côté de la voirie pour sécuriser les cyclistes Refaire la voirie au niveau des filets d'eau non praticable pour les cyclistes	Retour du SPW non favorable au sens unique car constat d'une augmentation de la vitesse des véhicules. ➔ Doit s'accompagner de mesures visant à réduire la vitesse des véhicules et libérer les trottoirs. Pas idéal pour aménager une zone de dépose pour la crèche (à voir selon le sens retenu). Report du trafic sur les rues voisines (rue du Presbytère, rue de la Dîme). Détour pour les riverains. Attention à l'accès vers l'entrée de garage chez les particuliers (exemple au n°1, pas possible d'entrer dans un sens avec la rue bombée)

Propositions	Avantages	Inconvénients
Prise de température du sens qui serait favorable si mise en place d'un sens unique : sens de la circulation Eglise vers Crèche		Ne va pas arranger la situation de la vitesse élevée pour les véhicules qui prennent le tournant vers la rue de Void à toute vitesse. Pas idéal pour décharger son enfant côté crèche
Proposition d'un riverain de mettre une partie de la rue à sens unique (seulement la première partie croisement rue des écoles, jusqu'à la crèche)	Désengorger la zone problématique au niveau de la crèche pour les croisements. Majorité des riverains de la rue ne seront pas impacté par le sens unique.	Cela implique un demi-tour au niveau de la salle (pas la place prévue + futur projet)
Proposition de riverains (déposé dans le cadre du budget participatif) - Trottoir élargi à 1,2 m devant la crèche et dépose minute à hauteur du parking de la salle - Suppression du bombement de la voirie et interdiction de stationnement en face du mur de la crèche	Permet de déposer les enfants et assurer les entrées et sorties des véhicules en toute sécurité Fluidifie la circulation à double sens en face de la crèche Assure un passage suffisant pour piétons et poussettes sur le trottoir d'accès à l'entrée de la crèche ➔ Pourrait être testé lors d'une phase test	
Placer la rue en Voirie Cyclable. <i>Le comportement des véhicules motorisés est subordonné à celui des cyclistes</i> « Le cycliste peut utiliser toute la largeur de la chaussée lorsqu'elle n'est ouverte qu'à son sens de circulation et la moitié de la largeur située du côté droit lorsqu'elle est ouverte aux deux sens de circulation. » Séurothèque	Favoriser le cycliste à la voiture Demande peu d'aménagement, placement de panneau et bonne communication.	Ce système n'est pas adapté si voiries avec un trafic motorisé élevé.

Autres propositions :

- Pose de 2 chicanes, entre le virage après la maison n°14, avec priorisation de passage.
- Mettre toute la rue à 30 km/h
- Parking de délestage au niveau de la crèche
- Raboter le talus en face du terrain de basket pour gagner en place de stationnement
- Favoriser une entrée de la crèche côté rue des écoles et y favoriser le stationnement par ce côté : ce n'est pas envisageable, il est prévu un agrandissement qui ne permettra pas une entrée rue des écoles. Dans le cas de l'extension, il n'est pas non plus possible d'envisager une seule entrée, il faut garder l'entrée côté petit et côté grand.
- Projet plus global avec l'école et le terrain non aménagé en fond de parcelle. Le bourgmestre signale que la commune a rencontré la Fédération Wallonie Bruxelles mais le projet n'a pas été repris.
- Excepté circulation locale pour apaiser la circulation mais très difficile à faire respecter.
- une analyse de trafic de la rue : permettrai d'objectiver la vitesse, les heures de pointes, vérifier le passage de charroi lourd, ...

Suites

Le bourgmestre clôture la séance en expliquant les suites qui seront données à cette réunion :

- Rédaction du PV par la FRW (proposition en fin de réunion d'un participant de l'envoyer pour information à tous les habitants de la rue concernés).
- Réaliser une étude du trafic.
- Analyse des propositions via le bureau d'étude chargé de la mission de rénovation de la maison de village de Ciplat (petit volet mobilité).
- Avis de la Région wallonne (sécurité routière) pour les éventuelles modifications de la voirie ou aménagements ;
- Retour vers le Collège/ conseil communal ;
- Mise en place de la proposition / phase test.

Pour le secrétariat de l'opération de développement rural,
Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 20 ou par courriel : a.vandenberg@frw.be*